



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA GIRONDE
service de l'Eau et de la Nature

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 JUIN 2015
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LA GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE
DU BANC D'ARGUIN



Le 2 Juin 2015, s'est tenue, sous la Présidence de Madame **Dominique CHRISTIAN**, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Arcachon, la réunion du Comité Consultatif pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, en présence des membres dont la liste est jointe en annexe.

Après avoir fait un tour de table de présentation, Mme CHRISTIAN rappelle l'ordre du jour :

- bilan d'activité 2014 et présentation du budget,
- perspectives 2015 et présentation du budget prévisionnel,
- point sur les perspectives d'évolution du décret ,
- Modification de la composition du comité consultatif ,
- questions diverses.

et précise que le 4ème point a été inscrit uniquement pour information afin de recueillir les idées et les avis des membres du comité . Elle indique qu'elle va rencontrer prochainement les représentants des associations agréées au titre de la protection de la nature, désireux de siéger au sein de cette instance.

M. LE NOC énumère les différents suivis écologiques menés par la réserve :

- *suivi géomorphologique* : présentation à l'aide d'une carte de l'évolution du banc d'Arguin de l'année 2005 à l'année 2014 avec des périmètres variables tous les ans en raison de la houle, du vent, et des courants. On constate une augmentation des terres émergées.

- *suivi et inventaire de la végétation* : présentation de la liste des espèces de plantes terrestres auxquelles sont associées un critère précisant le niveau d'abondance,

- *suivi de l'entomofaune* et inventaire des espèces identifiées sur la RNN du banc d'Arguin, qui a permis d'identifier la présence de nombreuses espèces d'araignées.

- *suivi de l'avifaune* :

- **colonie de sternes caugek**, une des espèces pour laquelle le Banc d'Arguin a été désignée d'importance internationale pour sa conservation..

M. LE NOC explique l'étude de l'évolution de cette espèce sur la réserve naturelle dont 1824 couples se sont reproduits en 2014 dans une zone de protection intégrale interdite d'accès, population en baisse (800 couples en moins) par rapport à l'année précédente. Par contre, on constate une augmentation de la taille moyenne des pontes, qui reste supérieure à la moyenne des trente dernières années et un taux de succès à la reproduction qui s'est amélioré de 20 % par rapport à 2013 .

Il souligne le problème de la prédation du milan noir sur la colonie (adultes et jeunes poussins), qui nécessite la mise en place d'un gardiennage permanent basé sur la présence humaine pour limiter le

dérangement. Cette espèce - 3 à 4 individus qui se sont spécialisés - en quête de nourriture suite à la fermeture de décharges à ciel ouvert, s'est installée sur la réserve depuis quelques années et présente un réel danger pour l'avenir de la colonie. A cela s'ajoute également le prélèvement de plusieurs dizaines de poussins exercés par les goélands qui profitent de l'envol des sternes adultes à chaque attaque de milan noir.

- **Effectifs des autres espèces nicheuses**

M. LE NOC présente le comptage des effectifs mensuels des espèces nicheuses pour lesquelles le banc d'Arguin a une responsabilité nationale ou internationale en ce qui concerne leur préservation. Il indique qu'il a été constaté une forte progression des goélands, toutes espèces confondues, alors que la population de gravelots à collier interrompu et d'huîtres pies semble stagner. Il fait un point particulier sur l'huître-pie dont le Banc d'Arguin constitue un site de reproduction d'importance nationale pour ce limicole. Sa population stable, corrélée à la superficie du Banc d'Arguin, reste néanmoins fragile. Les intempéries du printemps ont un impact défavorable sur ces oiseaux.

On s'interroge sur l'évolution importante des bernaches observées sur le bassin d'Arcachon, avec en particulier un pic de fréquentation en Novembre 2014 (50 à 70 000 individus). Leur présence sur la réserve est faible par rapport à l'effectif total du bassin d'Arcachon, tout au plus quelques dizaines de bernaches. Bien qu'elles s'en nourrissent, une étude réalisée en 2011 par IFREMER n'a pas démontré que les bernaches étaient responsables de la dégradation des herbiers à zostères. La dégradation et la diminution de la superficie des herbiers à zostères du bassin d'Arcachon qui ont pu être observés certaines années récentes seraient liés à d'autres facteurs y compris éventuellement chimiques, la plupart mal connus, qui sembleraient se combiner.

Il est rappelé que la réserve anime et coordonne un réseau d'observateurs de limicoles côtiers qui met en œuvre des dénombrements mensuels de ces oiseaux sur le Bassin d'Arcachon. Les 4 principaux reposoirs de marée haute sont les mêmes que ceux de 2013 : l'Île aux oiseaux, le Banc d'Arguin, la Réserve ornithologique du Teich, et les plages océanes du Cap-Ferret.

Ces observations ont permis de dénombrer en 2014, 168 417 limicoles. Ce chiffre traduit une baisse des limicoles par rapport aux années précédentes, en particulier les bécasseaux variables, courlis cendrés, tournepierrres à colliers, soit au total 20 000 oiseaux en moins.

- *Suivi des populations d'oiseaux sur les secteurs de remise*

Tous les 10 jours, des comptages sont effectués pour dénombrer les oiseaux posés sur le sable. L'analyse et l'interprétation des résultats collectés d'une année sur l'autre permettent de dégager les tendances pour connaître l'importance de la réserve au niveau national ou international.

- *Suivi des mammifères marins*

M. LE NOC indique que des échouages de mammifères marins sont régulièrement observés aux abords de la réserve. Deux raisons peuvent expliquer ce phénomène : les tempêtes et les captures accidentelles par les bateaux de pêche. Il rappelle que ces échouages font l'objet d'un recensement qui s'étend du département des Landes (Mimizan) au département de Gironde (Montalivet). Cette étude est reconduite tous les ans depuis 2008, un pic du nombre de mammifères échoués en 2013 avec 227 animaux pour revenir en 2014 à 51.

Dans le cadre du programme national LIFE Pêche à pied, financé par l'Europe, une étude est menée pour réaliser un état des lieux de l'activité de la pêche à pied afin de mieux encadrer cette pratique (enquête menée auprès des pêcheurs sur leurs pratiques et leurs motivations) et d'évaluer le stock des coques dans la réserve.

M. LE NOC présente ensuite les différentes actions engagées en termes d'aménagement et entretien du site. Une journée de nettoyage a été organisée avec une cinquantaine de bénévoles. Cette opération est renouvelée chaque année.

Il rend compte des opérations menées en termes de police et de réglementation de la réserve. Plusieurs opérations de police ont été conduites conjointement avec l'ONCFS et une mission de contrôle inter-service, a eu lieu le 29 juillet 2014 réunissant l'ULAM, la BSL de Lège-Cap-Ferret et les agents de la réserve. On constate une augmentation des procédures par rapport à 2013. Les infractions liées d'une part à la vitesse excessive des bateaux et d'autre part au stationnement et circulation interdits de personnes dans la Zone de Protection Intégrale, représentent respectivement 42 % et 23 % des infractions totales.

Il poursuit en présentant l'activité d'accueil du public qui s'est traduite par :

- 6 visites guidées, hors période estivale, qui ont attiré 119 personnes.
- 2 visites guidées, qui ont eu lieu les 24 et 25 mai, dans le cadre des "Journées Aquitaine Nature", entièrement gratuites, le transport en bateau étant financé par le Conseil Régional Aquitaine.
- en période estivale, 29 visites guidées ont été réalisées sur les 27 programmées qui ont accueilli 249 personnes contre 116 en 2013. M. LE NOC souligne la collaboration du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Dune du Pilat en tant que relais de communication qui a permis d'améliorer le taux de participation à ces visites guidées.
- d'autres animations ont été organisées sur la réserve à la demande des groupes organisés ou dans le cadre de sorties scolaires.
- les accueils postés : 1 à Gujan-Mestras et 165 dans la réserve mobilisant les guides naturalistes bénévoles, l'animatrice saisonnière, le personnel permanent du 19 juin au 14 septembre 2014,
 - projet pédagogique en partenariat avec la municipalité de La Teste qui a permis aux enfants des écoles primaires de cette commune de faire découvrir tout au long de leur scolarité des sites emblématique du bassin d'Arcachon,
- Organisation du festival de l'oie blanche,
- dispositif du billet courant vert (DBCV) mis en place par le Conseil Général.

BILAN FINANCIER 2014 ET BUDGETS PREVISIONNELS 2015

A l'issue de cette présentation, Mme PINGITORE présente le bilan financier 2014 et le budget prévisionnel 2015 sous forme de graphique par souci de clarté afin de répondre aux observations formulées l'année dernière.

Le bilan 2014 fait apparaître un total de 414488,17€ , et un prévisionnel 2015 d'un montant de 405665,13€ , avec des dépenses maîtrisées dont une part importante des dépenses du personnel est consacrée au bénévolat valorisé. A noter dans le cadre des dépenses 2014, l'achat d'un bateau d'une valeur de 93 522 € pour remplacer le "rodman", financé pour moitié par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional et par de l'auto-financement.

En 2015, il faut noter une subvention complémentaire de la Mairie de La Teste, gestionnaire de l'île aux oiseaux, dans le cadre du partenariat entre la SEPANSO et l'île aux Oiseaux.

POINT SUR LES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU DÉCRET SUITE À LA VISITE DU RAPPORTEUR DU CNPN

Mme CHRISTIAN rappelle les différentes étapes de la procédure de modification du décret de la RNN du Banc d'Arguin

A l'issue de l'enquête publique et des différentes consultations qui ont suivi cette enquête, le dossier a été transmis au Préfet,

Après l'avis du Préfet , le dossier a été transmis au MEDDE.

La décision, après avis du CNPN sera prise par décret et interviendra a priori en fin d'année 2015.

Préalablement, Mme CHRISTIAN rappelle la visite du rapporteur début juin, chargé de rédiger un rapport

M. LECONTE s'étonne de ne pas avoir eu une copie du projet de décret transmis au MEDDE et, de ne pas avoir été tenu informé des modifications retenues à l'issue de l'enquête publique.

M. LECONTE fait référence à Directive Cadre pour le Milieu Marin qui oblige les États membres de l'Union Européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire les impacts des activités humaines sur le milieu marin. A cet effet, il souligne l'importance du statut protecteur de la réserve naturelle par rapport aux enjeux de conservation des oiseaux et mammifères marins ainsi que leur rôle comme espaces de tranquillité. Il aurait souhaité vérifier que cette notion soit bien transcrite dans le projet de décret.

Il félicite l'ensemble du personnel de la réserve pour le travail accompli.

Mme CHRISTIAN prend note et indique qu'un exemplaire du document transmis au Ministère le 20 mai dernier sera adressé par mail à tous les membres du comité.

M. LABROUSSE regrette que la pêche aux coques soit interdite toute l'année dans la réserve. Il indique notamment que les gisements recouverts par les bancs de sable sous plus de 30 cm sont inexploitable pour l'avifaune alors que les pêcheurs pourraient les récupérer.

M. CONSTANTIN rappelle que le projet de décret ne prévoit pas cette possibilité. Il appartiendra au représentants des pêcheurs d'évoquer ce sujet lors de la visite du rapporteur du CSRPN.

A ce sujet, M. LABROUSSE regrette de ne pas faire partie du programme de rencontre prévue par le rapporteur du CSRPN.

Mme CHRISTIAN demande à la DREAL de prévoir que le rapporteur du CNPN puisse rencontrer les représentants des pêcheurs.

MODIFICATION SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE GESTION

Madame CHRISTIAN rappelle la composition du Comité consultatif pour la gestion de RNN du Banc d'Arguin approuvé par arrêté préfectoral du 25 avril 2014.

A l'occasion du projet de modification du décret de création de la RNN, et lors des discussions qui ont suivi l'enquête publique, différents acteurs locaux du Bassin d'Arcachon ont été associés aux débats, dont certains ont demandé par la suite à pouvoir siéger au sein du Comité, en particulier la Fédération des Industries Nautiques et l'Association du Bassin d'Arcachon Écologie.

Une réflexion pour reconsidérer la composition du Comité va être engagée dans ce sens, en prenant soin toutefois de respecter l'équilibre des différents collèges et de rajouter également le ou la Président(e) du Parc Naturel Marin suite à la création par décret de cette nouvelle instance.

Mme CHRISTIAN indique que ce point sera soumis au rapporteur du CNPN lors de sa prochaine visite qui aura lieu la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

- Réalisation du balisage de la Conche sud avec les ostréiculteurs.
- Un chantier important à l'initiative des ostréiculteurs a été réalisé pour nettoyer les parcs abandonnés dans la partie de la passe nord du banc d'Arguin.

Madame la Sous-préfète



Dominique CHRISTIAN

MEMBRES PRÉSENTS

Réunion du 2 juin 2015

*_*_*_*_*_*

- Mme Dominique CHRISTIAN – Sous-préfète -
- Mme Françoise BRANGER - Bassin d'Arcachon Ecologie -
- M. Laurent CHEVALIER - Brigade nautique d'Arcachon -
- M. Michel LECONTE - Université de Bordeaux -
- M. Claude FEIGNE - PNLRG -
- M. Sylvain ATINAULT - ONCFS -
- M. Michel VANHOVE - UPMBA -
- M. le Colonel JL GUERITTE - Commandant en second BA 120 -
- M. Claude PASCAL - APBA -
- M. Claude MULCEY - UNAN 33 -
- M. Christophe LE NOC - SEPANSO -
- M. Phillipe BARBEDIENNE - SEPANSO -
- Mme Martine PINGITTORE - SEPANSO -
- M. Michel DAVERAT - Conseiller Régional Aquitaine -
- M. André MALBREIL - ADPPM -
- M. Thibaud LOUART -
- M. Olivier LABAN - CRCAA -
- M. Jean Michel LABROUSSE - CDPEM 33 -
- Mme Florence VIVIER - CRCAA -
- M. Daniel BRUNET - Mairie de la Teste -
- Monsieur Philippe CONSTANTIN- DREAL Aquitaine -
- Monsieur David MORDANT - DDTM 33/Service Mer et Littoral -
- Monsieur Nicolas MEYER - DDTM 33/Service Mer et Littoral -
- Monsieur Michel ARDOHAIN - DDTM 33/Service Mer et Littoral -
- Mme Martine ESCLAIR- DDTM 33 - Service Eau et Nature -
- Monsieur Nicolas KLEIN - DDTM 33 - Service Eau et Nature -